



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANT

Vu le rapport n° 5.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 30 novembre 2018.

Considérant que la commune de Saint-Chély d'Aubrac qui assurait le nettoyage des locaux du CIS de Saint-Chély d'Aubrac a annoncé au SDIS de l'Aveyron, dans un courrier reçu le 25 septembre 2018, son intention de cesser le nettoyage des locaux au 31 décembre 2018.

Considérant qu'il convient dès lors d'adjoindre le site de Saint-Chély d'Aubrac à la liste des sites concernés par la prestation de nettoyage des locaux par Onet Propreté du lot n°2, en cohérence avec l'allotissement de ce marché.

Considérant que le coût de la prestation d'entretien des locaux, établi en application d'un prix global et forfaitaire annuel figurant sur le bordereau des prix unitaires initial, s'élève à 147,29 € H.T par mois pour 2 heures de nettoyage hebdomadaire et qu'en conséquence, le coût mensuel du nettoyage des locaux du lot n°2 est porté de 2 503,95 € à 2 651,24 € H.T par mois, soit une augmentation de 5,88 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre 2018,
- autorise la signature de cet avenant n° 1 ainsi que toute pièce en portant exécution.

Fait à Rodez, le 07 DEC. 2018

Le Président,

Jean-Clair de Anglars